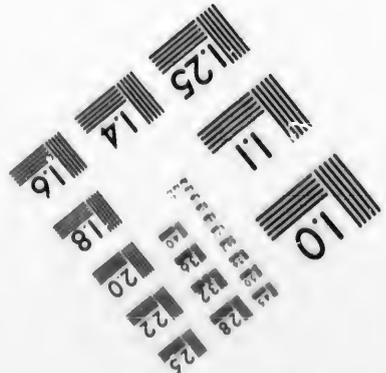
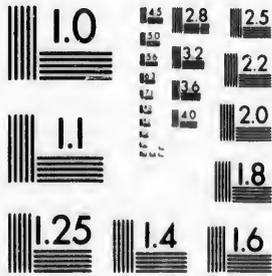


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



28
22
25
22
20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

- This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

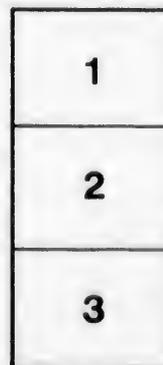
Douglas Library
Queen's University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Douglas Library
Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rata
o

elure,
à



UN COLONISATEUR DU TEMPS DE RICHELIEU

ISAAC DE RAZILLY

BIOGRAPHIE — MÉMOIRE INÉDIT

PAR

LÉON DESCHAMPS

EXTRAIT DE LA REVUE DE GÉOGRAPHIE

DIRIGÉE PAR M. L. DRAPEYRON

PARIS

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE DE PARIS

CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFELOT, 15

1887

F1030. R22D4

v

UN COLONISATEUR DU TEMPS DE RICHELIEU

ISAAC DE RAZILLY

BIOGRAPHIE — MÉMOIRE INÉDIT

En essayant, dans notre article de novembre 1885 à la *Revue de Géographie*, de caractériser la politique coloniale de Richelieu et en même temps l'élan colonisateur des Français de son époque, nous avons avancé que toute la pensée du ministre et des contemporains était formulée dans un *Mémoire* inédit d'Isaac de Razilly, et promis de faire connaître le *Mémoire* et son auteur.

Nous tenons aujourd'hui cette promesse.

Ce n'est pas seulement pour être fidèle à notre parole, que nous faisons cette publication. Nous nous flattons que la notice biographique et surtout le *Mémoire* peuvent être, en ce temps-ci, d'une certaine utilité. A l'indifférence ou à la passion que certains partis ou certains hommes de parti ont montrée à propos des entreprises coloniales récentes, il est bon d'opposer l'enthousiasme d'un homme et d'une époque également glorieux. Razilly a donné la leçon et l'exemple. Sans doute les circonstances ne sont pas les mêmes, ni l'intérêt de même nature, à son époque et à la nôtre. Mais l'amour de la patrie est toujours semblable à lui-même, et c'est une leçon de patriotisme que cet homme du xvii^e siècle peut donner aux hommes du xix^e.

Le *Mémoire*, d'ailleurs, a une valeur historique que nous comptons mettre plus tard en pleine lumière. C'est un document de premier ordre pour la question coloniale : Colbert, comme Richelieu, en a suivi presque à la lettre les conseils. De plus, il contient des renseignements précieux sur le commerce européen et français au début du xvii^e siècle.

Nous ne voulons pas le déflorer en l'analysant : on le lira. Le style, au surplus, malgré son archaïsme, a un charme de franchise

qui ne peut que retenir les lecteurs. Nous pouvons affirmer qu'aucun d'eux ne se trouvera déçu.

Nous le serions nous-même si l'on ne faisait pas à cette pièce et à son auteur le bon accueil qu'ils nous semblent mériter.

I

LA FAMILLE DE RAZILLY.

A 5 kilomètres au nord-ouest de Chinon et à 2 kilomètres de la rive droite de la Vienne, tout près de la route départementale de Chinon à la Loire par Beaumont-en-Véron et Avoine, sur une petite hauteur dominant une riante contrée, on peut voir encore aujourd'hui le manoir abandonné des Razilly. Son aspect n'est pas fort imposant ; et pourtant, il fut un château-fort au temps de la guerre des Anglais¹, et comme le quartier général de la défense nationale. Le « petit roi de Chinon » y vint souvent chercher refuge ; il y signa la trêve heureuse de 1444, que cimentait l'union de Marguerite d'Anjou et du roi anglais Henri VI ; il y séjourna de mai à septembre 1446, en mai 1449, de janvier à mai 1459, et à d'autres époques sans doute². Louis XI lui-même y passa au moins les mois de janvier et février 1464³ ; et l'héroïque Marguerite d'Anjou y vint attendre en 1469 la fin des préparatifs de l'expédition que Louis XI, Warwick et elle-même devaient diriger contre Edouard IV d'York. Ces grands faits et ces grands noms contrastent avec l'apparence modeste de ce manoir féodal.

L'histoire de la famille qui le possédait offre la même opposition de modestie et de gloire. Aucun de ses membres n'a joué un premier rôle ; beaucoup ont tenu les seconds avec éclat.

Le fief des Razilly⁴ fut constitué au XII^e siècle en faveur de Herbert, à son retour de la Croisade. Il engloba successivement les seigneuries de Beaumont-en-Véron, Avoine, Matefelon-en-Véron, Vélort,

1. Charles VII, par édit de 1439, autorise Jean de Razilly à le fortifier (cf. Carré de Bessierolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et Loire*, art. RAZILLY. — Il donne le texte de l'édit).

2. Ordonnances, t. XIII, XIV, XV. Douze pièces datées de Razilly.

3. Ordonnances, t. XVI. Trois pièces datées de Razilly.

4. Les Razilly portaient d'argent à 3 fleurs de lis de gueules posées comme celles de France, aux supports deux anges drapés de gueules.

Eaux — Mesles, Cuon et Savigny. La terre de Razilly était mouvante du comté de Lucé, celle de Beaumont de la seigneurie de Cravant, celle de Matefelon de la seigneurie d'Ussé. De plus les Razilly étaient vassaux des ducs de Richelieu, seigneurs de Chinon, pour le Grand-Pressigny, dépendance de leur fief¹. Le cardinal fut même en procès, à ce sujet, avec Anne Bertrand de la Bazinière, veuve de Claude de Dreux, comte de Nancré, acquéreur de cette baronnie, sur laquelle les sires de Chinon exerçaient les droits d'achat et de relief².

Mais il n'y avait pas seulement, entre les Razilly et les Du Plessis Richelieu, des relations de vassalité. Les deux maisons étaient apparentées. Ainsi, en 1409, la succession de Jean de Razilly, mort sans enfants, fut disputée entre Pierre du Plessis et Louis de Razilly³. Ce fait explique l'influence du cardinal sur les membres de la famille qui lui étaient contemporains, et le dévouement de ceux-ci.

Les sires de Razilly, en effet, comme ceux de Cravant, ont été jusqu'au xvii^e siècle des « capitaines de terre » ; le pays de Touraine charme et retient ses enfants. Ainsi François de Razilly fut, par lettres patentes du 21 mars 1587, constitué gouverneur de Loudun et défenseur du cours de la Loire⁴. De même, Charles-Hercule de Cravant, premier marquis d'Humières, était gentilhomme de la chambre du roi et capitaine de cent hommes d'armes⁵. Or, les quatre fils de François et quatre des neveux de Charles-Hercule, les

1. *Archives d'Indre-et-Loire*, E, 163-164-165 (*Aveux et dénombremens des domaines de Razilly, Beaumont et Velort*). — Duchesno : *Histoire de la maison Du Plessis* (Preuves).

Ces différents domaines sont tous situés dans l'arrondissement et le canton de Chinon (commune de Beaumont, 1572 habitants, Avoine, 818 habitants et Savigny, 1599 habitants). — Le Grand-Lucé est aujourd'hui un chef-lieu de canton de la Sarthe (2140 habitants), arrondissement de Saint-Calais. — Ussé ou Rigny-Ussé est dans l'Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, canton d'Azay-le-Rideau. Le château d'Ussé, une merveille de la Renaissance, est parfaitement conservé et classé parmi les monuments historiques. — Cravant appartient aussi à l'arrondissement de Chinon et au canton de l'Île-Bouchard ; les sires de Cravant devinrent par alliance marquis d'Humières en 1595, et ce marquisat fut érigé en duché-pairie pour le célèbre maréchal d'Humières en 1668. — Quant au Grand-Pressigny, c'est un chef-lieu de canton (1702 habitants) de l'arrondissement de Loches. Il est à une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau de Richelieu, dont le cardinal, comme l'on sait, voulut faire son Versailles.

2. *Archives d'Indre-et-Loire*, E, 163.

3. Carré de Bressolles donne le texte de l'arrêt du Parlement, qui tranche le différend (Art. RAZILLY).

4. Bibliothèque nationale, *Manuscrits*, Fonds D. Houssoau, XI, 4735.

5. Lachesnaye : *Dictionnaire de la noblesse*.

propres frères du maréchal d'Humières, furent des capitaines de mer¹. Ne doit-on pas voir dans cette déviation, d'ailleurs unique, des traditions de deux familles, l'influence personnelle de celui qui se hâta de prendre, à son entrée au ministère, le titre de chef et surintendant de la navigation et du commerce ?

Quoi qu'il en soit, des quatre fils de François de Razilly, Gabriel, François, Isaac et Claude, les deux derniers furent des agents dévoués du cardinal pour les choses de la marine. Claude, sieur de Launay, a la plus grande réputation; les biographies, même locales, ne parlent que de lui². C'est une injustice envers ses frères, et surtout envers Isaac, comme nous l'allons montrer. Mais il a mérité cette faveur de l'histoire par ses services et ses titres. Il se distingua au siège de La Rochelle en 1627, fut gouverneur de Ré et Oleron, vice-amiral de France, puis lieutenant-général en Acadie, où il mourut vers 1666³. Lui seul, d'ailleurs, a fait souche. Au xvii^e et au xviii^e siècles, ses fils et petits-fils conservèrent la faveur qu'avaient méritée les fils de François. La fille de François, Marie, orpheline à un an en 1624 et adoptée par son oncle Claude, sieur de de Launay, se fit un nom dans les lettres. On l'appelait Calliope, et elle reçut, après la mort de son oncle, une pension royale de 2000 livres « vu sa qualité de poète »⁴. Le fils aîné de ce même Claude de Launay, Gabriel de Launay-Razilly, qui se maria par devant M^e Arouet, père de Voltaire⁵, fut sous-gouverneur du duc de Berry et lieutenant-général au gouvernement de Touraine. Son fils, Armand-Gabriel, lieutenant-général des armées du roi et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, fut lui aussi lieutenant-général de Touraine et gouverneur de Ré.

L'intendant Miromesnil avait donc raison, dans un *Mémoire* adressé au duc de Bourgogne en 1697, de mettre les Razilly à la tête de la noblesse de Touraine⁶. Il nous reste à montrer que l'un

1. Des cinq fils de Louis de Cravant, frère de Charles-Hercule, deux furent chevaliers de Malte (Roger et Balthazar), deux chefs d'escadre et lieutenants-généraux des armées navales (Jacob, mort devant Messine (1675), Raymond, mort en 1688). Le cinquième fut le maréchal d'Humières.

2. Le *Dictionnaire biographique* du D^r Hœfer ne nomme même pas les autres.

3. Voy. Carré de Brassierolles et Guérin : *Navigateurs français*. Voy. aussi *Correspondance de Richelieu*, t. II (dix lettres de Richelieu à Claude de Launay. Razilly, (1627-28).

4. Cf. Titon du Tillet : *Parnasse français*, p. 487 (édition 1732, in-f°).

5. Pièce conservée dans la famille.

6. *Mémoires de Miromesnil* (analysé par Lepaige : *Dictionnaire du Maine*, t. I, p. v, édition 1777).

d'eux, Isaac, presque inconnu jusqu'à ce jour¹, doit être mis à la tête des colonisateurs français du XVII^e siècle.

II

ISAAC DE RAZILLY.

Isaac est né au château de Razilly vers 1580².

Il entra dans la marine en 1603³ et, avant 1621, comme il le dit lui-même, « il avait voyagé dans les quatre parties du monde ». Il s'engagea dans l'Ordre de Malte avec ou après son frère Gabriel, qui était chevalier dès 1591, et il devint commandeur à la fin de 1630 ou au commencement de 1631⁴. Il portait, à cette date, les titres de « premier capitaine de l'Amirauté de France, chef d'escadre du roi en sa province de Bretagne et amiral de la flotte de Sa Majesté sur les côtes de Barbarie⁵ ». Il devint, en 1632, « lieutenant-général en la Nouvelle-France », avant son frère Claude, avec qui on l'a confondu⁶. Enfin, il mourut dans sa colonie d'Acadie, en 1637⁷.

Nous avons tenu à fixer tout d'abord ces dates et ces titres, pour écarter les confusions dont Isaac a été victime. Mais il reste à remplir le cadre de cette vie, et la matière ne manque pas. Comme tous nos marins, Isaac a accompli beaucoup d'exploits; comme son frère Claude, il a eu la confiance de Richelieu; mais, de plus, il a été un penseur et un initiateur, en matière de colonisation.

On ne trouve aucune mention de lui avant 1621. Mais on peut inférer de certains passages de son *Mémoire* qu'il accompagna son frère François dans l'expédition conduite par la Ravardière en

1. Guérin seul lui a consacré quelques pages, mais incomplètes ou inexactes (c. *Navigateurs français*, p. 337). — Le P. Charlevoix, d'ordinaire exact, commet de grosses erreurs à son propos. — Le P. Fournier le confond avec son frère Claude (p. 268).

2. Il ne nous a pas été possible de fixer la date précise, n'ayant pu avoir la communication des pièces de famille.

3. Le *Mémoire*, *in fine*.

4. Dans l'acte de nomination de P. Mazet à la qualité de consul à Salé, dont il sera question plus loin, et qui est de septembre 1630, Isaac ne s'intitule encore que « chevalier de l'Ordre »; mais dans le traité du 17 septembre 1631 avec l'empereur du Maroc, il prend le titre de commandeur.

5. Cf. Traité du 17 septembre 1631.

6. *Archives des affaires étrangères, Amérique*, I, f^o 98.

7. Au fort de la Hève (cf. Denis : *Description de l'Amérique*, 1662, pp. 86-99).

1611, à l'embouchure de l'Amazone, « en l'isle appelée des François Maragnon »¹. Il a vu, en tout cas, ce pays de « l'Eldorado » dont il dépeint avec précision et enthousiasme les richesses, et il est probable qu'il y a séjourné quatre ans².

En 1621, il était chef d'escadre en la province de Bretagne³. Il fut chargé de réunir quatorze vaisseaux équipés dans les ports de Bretagne et de les amener au Brouage, pour se mettre sous le commandement du comte de Saint-Luc, lieutenant-général du roi en sa marine. Le 5 octobre, il captura trente vaisseaux marchands qui se rendaient à la Rochelle et bombarda Saint-Martin-de-Ré. Mais cet exploit fut sans résultat. Les Rochellois reprirent ces navires, comme on les menait « en la rivière de Marans », et avec eux un navire de Razilly qui leur faisait escorte et deux cents cinquante hommes préposés à leur garde. La campagne maritime devant la Rochelle n'eut d'ailleurs pas heureuse. Et comment s'en étonner, quand on voit que sur le navire de Razilly, par exemple, beaucoup d'hommes manquaient⁴, le « mât de devant » était rompu, quatorze canons démontés, les ancres brisées? Il est vraisemblable que le marin et le patriote souffrirent également de cet état de choses et que l'idée du relèvement de la marine germa dès lors dans l'esprit de Razilly.

Il attendit pour la formuler que quelqu'un capable de le comprendre fût au pouvoir; ou plutôt, il rédigea sans doute son programme à la sollicitation de Richelieu, avec qui il était depuis longtemps en rapport. L'important mémoire que nous donnons aujourd'hui est daté de Pontoise, le 27 novembre 1626. Mais ce n'était pas la première communication du genre. Isaac dit lui-même qu'il avait déjà fourni à Richelieu un plan pour la forme des navires à construire⁵. On sait, par la *Correspondance du Cardinal*, que son frère Claude et lui furent les conseillers ordinaires et les agents de confiance du grand ministre pour les choses de la marine. Richelieu écrivit à Isaac, par exemple, le 1^{er} décembre 1626. « Quand il (Claude)

1. Cf. Les relations des Capucins, et surtout celle de 1613 : *Discours et congratulations à la France en l'arrivée des PP. Capucins en l'Inde nouvelle de l'Amérique méridionale en la terre du Brésil, appelés des Français Maragnon, sous l'autorité de notre très cher monarque Louis XIII et la conduite de M. de Razilly...* (Paris, Langlois, in-8°, 1613).

2. *Mémoire*, 2^e partie, p. 34.

3. *Mercur*, t. VIII, p. 142 (a. 1621).

4. *Le Mercur* dit 105, ce qui est une exagération évidente.

5. *Mémoire*, 2^e partie, p. 28.

sera rétabli, je serai bien ayse qu'il s'en revienne icy, ayant tousiours besoin d'avoir auprès de moy quelqu'un qui m'instruise aux affaires de mer. » Il les a chargés tous les deux d'équiper au Havre douze vaisseaux qu'il veut avoir pour la Saint-Jean et de surveiller les opérations des sieurs Beaulieu et de May, chargés de la même besogne en Normandie et en Bretagne. Il sait bien « qu'il n'est pas nécessaire de leur recommander la diligence », et il s'en rapporte entièrement à eux, « non seulement pour le corps des vaisseaux, mais pour les voiles, cordages et autres équipages ». Il se réserve seulement « le soin des canons nécessaires » et celui « de faire donner de l'argent ». Il envoi à Isaac, le 10 décembre 1626, 26 000 livres.

Cette confiance est bien placée. Les deux frères montrent leur dévouement non seulement par leur activité et leur conscience, mais par le sacrifice de leur fortune propre. Il font, pour cet équipement commandé au Havre, de fortes avances qu'ils ne sont pas sûrs de se voir rembourser. Richelieu promet seulement « d'employer le peu de crédit qu'il a pour les faire payer tous les deux¹ ».

Avec ces précédents, est-il douteux que Richelieu ait fait bon accueil au *Mémoire* que lui envoya Isaac ? Il en accusa réception en ces termes, le 10 décembre 1626 : « Pour l'entreprise que vous me proposez, quand il (Claude) sera ici, nous en parlerons particulièrement ensemble. » La consultation fut favorable, malgré des réserves sur la possibilité de risquer les vaisseaux du roi dans l'état actuel de la marine. Le plan proposé reçut, dès l'année suivante, une première application dans le Contrat des Cent associés, et une autre en 1629, dans l'expédition contre Salé, que commanda Isaac lui-même. Il en reçut d'autres dans la suite ; car, ainsi que nous l'avons dit, Isaac a eu le grand mérite d'exposer nettement, sinon de suggérer, toute la politique des Richelieu et des Colbert en matière de colonisation.

Isaac attachait une grande importance à une action contre le Maroc. Il se souvenait « que de tout temps la nation française a esté libre et franche pour tout le monde, et qu'il n'y a que depuis vingt-quatre ans que les Turcs ont rendus esclaves les François naviguants sous les trois fleurs de lys, y en ayant à présent dans l'Affricque plus de huit mil des meilleurs marynyers du royaume²... ». Aussi se consacra-t-il tout d'abord à cette œuvre.

1. Lettres du 10 décembre 1626, *Correspondance*, t. II.

2. *Mémoire*, 2^e partie, p. 27.

Dès 1624, d'après le narrateur de son expédition de 1636¹, il fit sur la côte du Maroc une sorte de reconnaissance, « pour rompre la glace ». Mais ce n'est qu'en 1626 qu'il dirigea une expédition sérieuse. Il l'avait concertée avec Richelieu, qui l'autorise par lettre du 18 juin 1629, à se saisir de Montguedor (Mogador) « s'il estimait que le lieu se puisse conserver et que la prise en soit utile² ». Il voulait en faire, d'après le *Mémoire*, une revanche des fleurs de lys contre le croissant, une affirmation de la puissance du roi de France et une occasion d'établissement avantageux au commerce. Aujourd'hui que la question marocaine est posée ou à la veille de l'être, on doit une grande reconnaissance à celui qui l'avait devinée il y a près de trois cents ans, et avait commencé à la résoudre à notre profit.

L'entreprise était difficile, et Razilly dut la reprendre à trois fois. Parti en août 1629 avec le vice-amiral La Touche, il cingla droit sur Salé, « ville appartenante au Roy de Marroc, mais occupée maintenant par les Mores Grenadins qui se sont cantonnés là-dedans et révoltés contre leur prince légitime ». La seule présence de la flottille française intimida à tel point les habitants, qu'ils proposèrent d'eux-mêmes une trêve. Mais, au moment de la conclure, le mauvais temps força la petite escadre à s'éloigner de la côte et à revenir en France. Razilly ne se découragea pas. Il obtint le consentement du roi pour une seconde campagne. Il partit de Saint-Martin de Ré le 12 juillet 1630, avec trois bons vaisseaux : la *Licorne* (capitaine Chevalier), la *Renommée* (vice-amiral de Chalard)³, et une patache « port de Saint-Jean de Luz (capitaine Palot). Arrivé devant Salé le 23 juillet, il agit avec prudence et décision. Il repoussa d'abord une surprise de nuit que les habitants tentèrent avec dix-sept navires qu'ils avaient au port; puis, au lieu de chercher à les en punir, il accueillit les ouvertures que vint lui faire un de leurs « Alcaïdes », nommé Céron, exigea un otage et enfin dicta la paix. Tous les

1. *Voyages d'Afrique, faits par le commandement du roy sous la conduite de M. le commandeur de Razilly*, par Jean-Armand, Turc de nation (Paris, Victor Traouillet, au Palais, 1631, in-16).

2. *Correspondance*, t. III. — Cf. le *Mémoire*, p. 29.

3. De Chalard, capitaine garde-côte de Guyenne et gouverneur de la tour de Cordouan, avait déjà été le compagnon d'armes de Razilly en 1622 contre la Rochelle. Le P. Fournier qui donne ce détail (p. 257) refuse à l'un et à l'autre les titres que nous leur restituons, dans la campagne du Maroc (p. 267) — Du Chalard fit seul une nouvelle expédition en 1636, pour rétablir l'accord de 1631, compromis par la trahison d'un certain David Patache (Cf. Fournier, p. 268; Dan, p. 242).

esclaves français devaient être libérés moyennant rançon et conduits au vaisseau amiral du 9 au 12 août. Les Anglais et les Flamands supplièrent Razilly de les prendre sous sa protection, ce qu'il fit volontiers, et tous les esclaves chrétiens furent délivrés au nom du Roi de France. C'était un beau résultat, et capable de rendre à la France cette renommée que Razilly se désolait de voir atteinte. Mais il était incomplet; il laissait désirer une semblable satisfaction du roi de Maroc lui-même, et avec les uns et les autres une paix solide. Sans perdre de temps, Razilly, tout en négociant avec Salé, envoie le capitaine Palot au port d'Azaffy¹ avec deux lettres, l'une de Louis XIII, au roi de Maroc, le sommant de rendre les esclaves, l'autre de Razilly lui-même au gouverneur de la ville, pour lui annoncer son arrivée prochaine. Il s'y rend bientôt lui-même le 27 août, laissant à de Chalard le soin d'en finir avec ceux de Salé. Le 7 septembre de Chalard vint le rejoindre avec le traité signé. C'était une trêve de deux ans, garantissant aux Français le libre commerce dans le port de Salé, y autorisant un consul français avec liberté de culte, interdisant aux habitants de jamais faire ni recevoir d'esclaves français. Ce succès assuré, Razilly renvoya Palot en France avec les esclaves, de peur du « gros temps ». Il fut lui-même obligé, après avoir attendu jusqu'au 12 octobre, de quitter cette côte sans avoir reçu satisfaction. Il rentra à Belle-Ile le 31 octobre. Mais il importait trop d'obtenir au Maroc le succès cherché pour en laisser là les choses. Razilly fit avec le même de Chalard une troisième expédition l'année suivante. Cette fois, il obtint un traité et une convention, qui furent signés les 17 et 24 septembre 1631². Cent cinquante esclaves étaient rendus³ et des avantages commerciaux accordés. Le roi de France avait le droit d'entretenir des consuls dans toutes les villes du Maroc qu'il lui plairait de choisir, et Razilly, sans tarder, fit les nominations. Dès 1630, il avait nommé un Marseillais, P. Mazer, consul à Salé; en 1631, il nomma deux « provençaux », Mazer et Du Prat, à Maroc, et le sieur Bourgaronne à Azaffy⁴. Il s'en faut que nous ayons progressé dans ce pays, que tout le monde en France reconnaît devoir être une annexe de notre Algérie⁵.

1. Aujourd'hui Safy, à environ 100 kilomètres au nord de Mogador, 480 kilomètres au nord de Salé.

2. P. Dan : *Histoire de Barbarie* (Paris, 1640), pp. 135-40.

3. On en avait racheté 240 à Salé (cf. P. Dan, *loc. cit.*).

4. Cf. *Voyage d'Afrique*, déjà cité, et P. Dan, *loc. cit.*

5. Nous avons aujourd'hui, au Maroc, un envoyé extraordinaire ministre plénipotentiaire, résidant à Tanger, un vice-consul de Casablanca et Rabat (près

Le succès de l'entreprise de Razilly lui en fit presque aussitôt confier une plus importante : il fut chargé de préparer une expédition pour enlever le Canada et l'Acadie aux Anglais, qui s'en étaient traitreusement emparés en 1626¹. Mais avant qu'il eût appareillé, Richelieu avait obtenu du roi d'Angleterre le désaveu du capitaine Kertk et la promesse d'une restitution intégrale. Le traité fut signé à Saint-Germain-en-Laye, le 29 mars 1632. Alors on confia à Razilly, le 27 mars, la mission d'aller recevoir des mains des Anglais les colonies usurpées. Il lui fut remis un inventaire détaillé des pièces nécessaires dressé par devant M. E. Ferraud, tabellion royal à Saint-Germain-en-Laye².

L'expédition prenait ainsi un autre caractère. Mais, à la demande d'Isaac lui-même, elle subit une transformation plus importante encore. Une commission royale du 10 mai 1632, contresignée par l'intéressé, autorise le commandeur de Razilly à aller fonder une colonie en Acadie, avec le titre de lieutenant-général en la Nouvelle-France³. Le 19, un acte de la Compagnie des Cent associés lui donne la concession de la rivière et baie Sainte-Croix, sur la côte des Etchemins. « Donnons et octroyons, par ces présentes, dit l'acte, l'étendue des terres et des pays qui sensuivent, à savoir : la rivière et baie Sainte-Croix, isles y contenues et terres adjacentes d'une part et d'autre en la Nouvelle-France, de l'étendue de douze lieues de large, à prendre le point milieu en l'isle Sainte-Croix, où le sieur de Montz a hiverné, et 20 lieues de profondeur, depuis le port aux Coquilles, qui est en l'une des isles de l'entrée de la rivière Sainte-Croix, chaque lieue de 4000 toises de long... pour jouir par ledit sieur de Razilly, ses successeurs et ayans cause, en toute propriété, seigneurie et justice à perpétuité... à la réserve de la foi et hommage que ledit sieur commandeur, ses successeurs et ayant cause seront tenus de porter au fort Saint-Louis de Québec... par un seul hommage lige, à chaque mutation de possesseur des dits lieux, avec une maille d'or du poids d'une once et le revenu d'une année de ce que ledit sieur commandeur se sera

de Salé), plus un consul à Mogador. Saly n'a qu'un agent consulaire, ainsi que Laracho et Tetouan (note due à l'obligeance de M. Girard de Rialto, directeur des Archives aux Aff. étr.

1. Champlain. Voyages : *Relation de 1630*, 2^e partie. — Voyage de *Daniel de Dieppe*.

2. Cette pièce et la suivante sont aux Archives des affaires étrangères : *Amérique*, 1. — Elles portent la signature du chevalier de Razilly. — Le P. Fournier fait ici confusion (p. 267).

3. Affaires étrangères, *Amérique*, I, n^o 98.

résé
des
des
bliss
A
teur
tort
l'ex
reus
Com
pou
pou
toug
M
com
cho
spé
il é
com
Sain
le 9
ava
en
res
delt
jus
pla
Ces
I
sau
em
col
blis
Bie
1
P. J
2
gra
3
4
Éco

réservé, après avoir donné en fief ou à cens et rente tout ou partie des dits lieux... sans que ledit sieur commandeur puisse traiter des peaux et pelleteries qu'aux conditions portées par l'édit d'établissement de la Compagnie de la Nouvelle-France ¹?... »

Ainsi donc, Isaac de Razilly devenait un des principaux colonisateurs de l'Acadie. Il y devançait son frère Claude, dont on l'a fait à tort le concessionnaire pour un tiers de cette contrée². Il donnait l'exemple du dévouement à la cause coloniale qu'il avait si chaleureusement plaidée dans son *Mémoire* de 1626. Il acceptait de la Compagnie les conditions qu'il avait en partie suggérées, et que, pour cela, nous avons tenu à donner complètes. Il mérite donc pour avoir mis ses actes d'accord avec ses principes (ce qui est toujours une vertu rare), l'estime de la postérité.

Mais il mérite mieux que de l'estime; les mobiles de sa conduite commandent l'admiration. Ce serait lui faire injure, bien que la chose ne soit pas honteuse, de croire qu'il est allé en Acadie par spéculation ou inquiétude d'esprit. Il l'a fait par patriotisme; car il était, comme Courbet qu'il rappelle, un grand patriote. Voyez comme il s'exprime dans une lettre à Richelieu, datée du fort Sainte-Marie-de-Grâce, province de Guyenne en la Nouvelle-France le 25 juillet 1634 : « Nous avons desja, dit-il, mes amys et moy, avancé 50 000 escus pour le commencement de ceste œuvre, sans en avoir retiré aucun profit, sinon des bastiments et des fortresses, munies de 25 canons en batterie, en bonne (sic) estat de defendre la croix et les lys, et j'employeray encore à cest effect, jusqu'à la dernière goutte de mon sang, attendant le secours qu'il playra au Roy de nous donner, par la faveur de vostre Eminence³. » Ces paroles sont dignes de l'auteur du *Mémoire*.

Les actes répondent à ces sentiments. Razilly commença par sauver la colonie. Claude de Latour qui avait été pris par Kerk et emmené en Angleterre en 1628 était revenu en 1630 avec une colonie d'Écossais⁴, et, traître à sa patrie, avait voulu faire un établissement au nom de l'Angleterre. Son fils Charles de Latour et Biencourt, fils de Poutraincourt, s'y opposèrent énergiquement;

1. *Mémoires des commissaires du roi pour la délimitation de l'Acadie* (1751), t. II, p. J., p. 491.

2. Guérin : *Navigateurs français*. Biographie Didot, etc. — P. Fournier (*Hydrographie*, p. 267).

3. *Affaires étrangères, Amérique*, I, n° 106.

4. C'est ce que les Anglais ont prétexté pour nommer l'Acadie Nouvelle-Écosse, et la dire anglaise.

mais ils auraient eu le dessous, si Razilly ne fût arrivé. Il repoussa les Écossais et garda aux Français cette terre française.

Cela fait, il se consacra à l'administration de sa concession. Elle fut douce et intelligente¹ et a laissé un souvenir cher aux Canadiens-Français. Ils le considèrent comme un des pères de la France d'Amérique, qui est restée si attachée de cœur à la vieille France². Mais combien, dans cette vieille France, où l'on oublie vite et où l'on reste volontiers ignorant, connaissent seulement son nom?

Razilly mourut au fort de la Hève en Acadie, à la fin de 1637. Louis XIII, par lettre patente du 10 février 1638³ partagea son commandement entre ses deux lieutenants Charles de Latour, qui eut l'Acadie, et Daunay-Charnizay, qui eut la côte des Etc³ minis. Son frère Claude eut la nue-propriété de la concession et bientôt le titre de lieutenant-général.

Telle fut la vie d'un des plus importants et des plus dévoués collaborateurs de Richelieu dans son œuvre coloniale. Il importait de la restituer pour venger un brave d'un oubli immérité, et pour montrer que les leçons contenues dans le *Mémoire* émanent d'un homme qui avait le droit d'en donner.

Nos contemporains l'écouteront-ils? Peut-être que non. Au moins, ils le connaîtront, et ce sera quelque chose.

1. Il s'exprime ainsi dans sa lettre du 25 juillet 1634 : Lesquels (les Capucins), par leurs bons exemples, nous ont sy bien conduits que par le grâce de Dieu le vice ne règne point dans cette habitation et du dopuys que j'y suis je n'ay presque pas trouvé lieu de chastiment... (A⁰ étr. Amér. 1, f^o 106).

2. Cf. *Un Mémoire sur Pontraincourt*, publié par la société royale du Canada, que son auteur, M. Benjamin Sulte, nous a fait la gracieuseté de nous adresser, avec une dédicace.

3. *Mémoires des commissaires*, loc. cit.

MÉMOIRE DU CHEVALIER DE RAZILLY¹

*Monseigneur l'illustrissime cardinal de Richelieu chef du conseil du Roy
et superintendant du commerce de France.*

Monseigneur,

Le zelle passionné que j'ay au service du roy et bien public m'a licentié de rédiger par escript les Mesmoyres cy-dessoubs, selon la pratique que j'ay acquise dans les quatre partyes du monde. Et d'autant que je n'ay estudyé, sinon dans les mœurs et coutumes des vivans, je ne puy pas escrire ung discours polly, pour exprimer mes conceptions. Partant, je suplye Vostre Grandeur d'excuser les deffaultx qui s'y pourront trouver, et remarquer ce que jugerez de bon pour vous en servir dans les louables entreprises qu'avez pour remettre la navigation, laquelle est depuys longues années délaissée; que je représenteray comme ung vaisseau errant dans les costes, quy se laisse porter ça et la par la marée, à la mercy des vents, n'ayant point de gouvernail, démasté de tous ses mâts, sans voilles, cables, ancras, ny canons; néantmoins, le vaisseau est remply d'hommes et victuailles. Le flot le fait passer au travers le ras et de tous les rochers des costes de France; et, par miracle, le susdit navyre n'est point submergé jusques à present; mais il ne peult subsister sans se perdre, sy Vostre Grandeur ny met ung gouvernail, ne lo fait remaster et resquipper de ses voilles, ancras, cables, canons, canonniers et munitions, puy, par ung bon pillottage, le conduyre au havre de Grâce, vray port de sallut; où estant, le fayre promptement calfaister, radouber et suyfer, en mettant nouveaux hommes nécessaires, faisant arborer les trois fleurs de lys au grand mast; et le fayre accompagner et suyfer de plusieurs autres navyres; puy commettre au gouverneman les plus experinantez capitaynes quy soient dans le royaume, leur ordonnant qu'ils aillent dellivrer les chrestiens esclaves, quy sont en Barbarye, et aller naviguer dans toutes

1. Ce mémoire se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrits L f. 36. Il forme un cahier in-4 de 74 pages.

C'est une copie. La signature du « Chevallyer de Razilly » au bas de la dédicace (p. 3) est en demi-ronde et sans aucun rapport avec celle que nous avons vue sur les deux pièces des *Affaires étrangères* mentionnées dans notre notice biographique. L'écriture n'est pas non plus celle de la lettre à Richelieu de 1634.

Y a-t-il un original? Nous l'avons recherché en vain aux *Affaires étrangères* et M. Margry, qui était à même de savoir s'il est à la marine ou s'il est resté dans les papiers de famille, dont il a eu communication, n'a jamais songé à publier que la pièce qui nous a servi. Le P. Lelong (n° 28 177) indique déjà que ce mémoire, qu'il attribue à *Hossety*, se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

On peut croire que Razilly fit mettre au net son travail pour le présenter à Richelieu, et que nous avons la pièce même qu'a lue le cardinal. — En tout cas, rien ne peut aire mettre en doute son authenticité.

les mers, planter des collonnes, reduyre les Infydelles au giron de l'Eglise et fayre que tous les habitants du globe terrestre rendent hommage à ces trois fleurs de lys. Tout cela se peut, sy Vostre Grandeur contynue la bonne vol-lonté qu'elle a de remettre la navigation, la sculle base du royaulme. Donc, dans ses commandemens, je luy feray voyr que je sauray micux exécuter aux effects, que les luy tesmoigner par escript. Et en attendant le bonheur d'estre employé à son service, qu'il luy plaise me donner quelqu'une de ses heures, moings occupées, à fayre lire ces lignes, où j'espère qu'elle y trouvera du contentement. Cette espérance me fera pryer Dieu de plus, pour benyr ses saints désirs, en l'augmentation du service du roy et soullagement du public, et la tenyr en sa protection et garde, desyrant estre toute ma vie, Monsei-gneur, Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE CHEVALIER DE RASILLY.

De Pontoise, ce 26 novembre 1626.

Plusieurs personnes de quallité, mesmes du Conseil, m'ont dict et soutenu que la navigation n'estoyt poinct nécessaire en France, d'autant que les habitants d'ycelle avoyent toutes choses pour vyvre et s'habiller, sans rien emprunter des voisins; partant que c'estoyt pure erreur de s'arrester à fayre naviguer, et que l'exemple est que l'on a tousiours mesprisé au passé les affaires de la mer, comme estant du tout inutiles; et outre que les François ne sont pas capables d'entreprendre des voyages de long cours, ny plante colonies. A quoy je respons, que ce sont vielles chymères de croire que la navigation ne soyt poinct nécessaire en France et que les François ne soyent propres à naviguer. Et prétends fayre voyr le contrayre, au discours ci-des-soubs, après avoir récitté les advantages qu'en ont retyré les estrangers, puy je déduyray les raisons véritables que les François ont plus subiect de navi-guer et y sont plus capables qu'aucune nation du monde.

Exemple pour fayre voyr de quelle importance sont les affaires de mer.

Il fault considérer que l'or et l'argent ne croist pas en France; partant, au temps où nous sommes, ung royaulme ne peut subsister sans icelluy, car ung roy ne peut faire aucune armée pour s'opposer à ceux qui l'attaquent, sans payer ses soldats; tellement que par nécessité il en fault avoyr, ce qui ne peut ce fayre que par le moyen de la mer. Et tout ainsy que les mines d'or et d'argent sont dans l'Amérique et qu'il fault passer douze cens lieues de mer pour venir dans l'Europe; doncq le roy qui sera le plus fort sur la mer, sera maistre de cet or et argent, et par conséquent, au siècle d'à présent, quiconque l'a a tant d'hommes qu'il désyre, de quoy il peut conquérir les royaulmes et empires, comme a faict le roy d'Espagne. Aussi chascun veayt

qu'il n'y a que six vingts ans que son plus grand revenu estoit en oranges et citrons, et depuys les advs receus de Christophle Collon et qu'il a armé par mer, il a tant conquis de royaumes que jamais le soleil ne couche dans ses terres, tenant un pied dans l'Oriant et l'autre dans l'Occident, et dont ses bras s'estendent du septentrion au midy¹. Et tout cest fait par le moyen de la navigation, laquelle luy a apporté ung nombre infiny de millions du Perou, quy ont fait redouter ce monarque en toutes régions; semant l'or de dissention, a jetté la guerre dans l'Europe, parmy les princes chrestiens, usurpant chascun jour les terres de ses voysins. Et le fera de plus en plus, sy l'on n'y apporte les remèdes pour s'opposer à ses forces de mer.

La royne Elisabeth d'Angleterre et les révoltés Hollandoyz furent contraints de se resveiller et tascher par tous moyens de se randre forts sur mer. Autrement ils eussent esté subjugués par la grande armée du roy dom Philippes, laquelle estoit appelée l'armée invincible d'Espagne, quy, en effect, se pouvoit dire telle, sy Dieu n'eust chastié l'audace de ce superbe conquérant, quy se confiait plustost aux forces humaynes que divynes.

Il est certain qu'humaynement sy tous les vaisseaux de l'Europe eussent esté tous assemblés ensemble, cette armée invincible les pouvoit deffaire, et par conséquent cust envahy l'Angleterre et aultres pays. Mais où la force manque, il se fault servir de ruse, comme fist Drac, par invention; car de peu de force il fist brusler et dissiper toute cette grande armée. Voyla comme un brave homme est capable de sauver ung royaume, ce quy debvrayt donner exemple à la France de fayre estat de ceux quy peuvent servir le roy dans les urgentes occasions.

Depuis ceste deffaicte, les Anglais ont esté grandement redoutés sur mer, furent dans les costes d'Espagne combattre l'armée navalle, où ils coullèrent à fonds des vaisseaux, et en prirent quelques ungs, puy emportèrent Cadix de force et contraindrent le roy d'Espagne de fayre et désirer la paix avec eux.

Durant le règne du roy Jacques deffunct d'Angleterre ils ont négligé les affayres de la mer; partant, leurs forces sont grandement deschues, toutes foix aysées à remettre, d'autant qu'ils ont quantité de bons vaisseaux et ung très grand nombre de canons, force marynyers. Mays ce quy leur manque le plus est de n'avoyr des capitaines expérimentez dans la guerre. Et aussy, comme ils ont délaissé la navigation du commerce, leurs revenus sont dimynués.

C'est une chose sans doute que toutes les terres de Hollande et Zellande ne vallent pas les isles de Rhé et Olleron. Néantmoins, par le moyen de la mer, ils se font redoubter par tout le monde, et ont rendu plusieurs roys tributayres dans les Indes orientales. Donc toute leur puissance vient depuys la perte de cette armée invincible d'Espagne; d'autant que les Espagnols avoyent ung peu négligé et délaissé la mer et s'estoyent mis à l'estude. Or, depuys quatre ans, il ont recongneu leur faulte, ayant retranché des collèges et commandé que chascune famille fist instruyre ses enfans à la mer, cognoissant que s'ils ne se rendoyent forts sur mer, qu'ils perdroyent les Indes orientales et occidentales, et toutes leurs conquestes. Mesmes le Roy d'Espagne a donné ordre que toutes les forces de Flandre fussent employées pour armer

1. Une rature dans le manuscrit.

le plus grand nombre de vaisseaux qu'il se pouroyt à Donquerque. Or, à present il faict construyre grande quantité de gallions à la coste de Biscaye et en tous les ports d'Espagne, afin de se randre maistre de la mer, ne pouvant subsister sans cela.

Il est vraysemblable que les richesses des Venityens ne subsistent que par leur grande force de mer, quy attire tous les jours le plus clayr argent de Turquye, par le moyen de leur commerec; ayant grande quantité de gallyves et gallères, se font crayndre à leurs voysins; et s'ils avoyent manqué deux ans de naviguer, ils seroyent ruynés.

Quy a mis Malte et Ligorne en réputation, ce n'a esté que par les armemens de mer quy les font redouter par tout le Levant. Et c'est la pure vérité que tous les princes chrestiens ne subsistent que par leur force de mer. Et passant plus oultre aux Mahomettans quy ont usurpé toute l'empyre du Turec¹ par le moyen des grandes forces de mer qu'ils ont tousiours conservées, jusques a presant. Et sans la grâce particuliere de Dieu quy donna la victoyre aux chrestiens dans la bataille navalle de Lespante, toute la chrestienté estoyt subjuguée par ces Mahomettans; ce que congneut très bien le roy d'Espagne quy fist condempner à mort don Juan d'Ostre quy commandoyt laditte armée navalle chrestienne, lequel livra le combat sans ordre. Car c'estoyt trop hasarder, veu les grandes forces des ennemys, que, s'il eust perdu la bataille, jamays les chrestiens n'eussent peu se remettre et eussent esté contraint de se rendre tributayres du Turec.

Cest exemple peult fayre voyr que quiconque est maistre de la mer a ung grand pouvoyr sur la terre.

Ceux de Thunis et Arger ont commencé le cours des vaisseaux ronds. Il n'y a que vingt-quatre ans qu'ils n'avoyent que troys navyres. Mays du depuys ils ont tellement augmenté qu'ils en ont à présent plus de cent cinquante qui ont tué que pris esclaves (depuys leur premyer embarquement) pour le moins trante mil chrestiens, la pluspart françoys, et plus de soixante millions de livres en argent et marchandises.

Ceux du royaume de Marocque, Sallé et Toutouan ont commencé d'armer par mer depuys huyt ans, et ont pris plus de six mil chrestiens et quinze millions de livres, dont la France en a souffert les deux parts de la perte; et bien qu'ils n'ayent commencé que par une tartanne armée en guerre, ils ont à présent plus de soixante vaisseaux, lesquels néantmoins ne sont encore bien arméz ny leurs gens praticques à la mer; car, six bons navyres de troys cens tonneaux pièce pouront battre tous les soixante, quand ils seroyent tous ensemble. Mais peu à peu ils s'aguerrissent, et sy l'on n'y met prompt remede, ils se raudront invincibles.

L'on pouroyt apporter mille aultres exemples de la mer, pour prouver qu'un roy quy n'a point de forces maritymes, son pays est en proye. Tesmoing ses années passées, dans ce royaume, que les Rocheloyz armèrent ung navyre et deux pattaches pour piller les marchans et se randre forts sur mer; ce qu'ils fyrent en peu de temps, car, dans ung an, ils se trouvèrent soixante navyre, armés en guerre à la radde Sainet-Martin, et se saisirent des isles de Rhés

1. Correction d'une autre main et d'une autre encre.

Olleron et la Tremblade, establyrent un impost sur tous les vaisseaux qui entroient et sortoyent en la rivièrre de Bordeaux, fermoyent le passage de la rivièrre de Loyre, et empeschoyent que tous le sel de Brouage et des isles ne se pouvoit transporter; et, par conséquent, il y a eu une fois des rabbays de cinq grosses fermes, douze cens mil livres pour un an, et ont gasté le commerce aux marchands du royaume de cinq millions de livres¹; et de plus eussent gasté toutes les costes de France. sans la bonne vollonté et résolution du roy, qui n'a apprehandé de despancer nombre de millions pour chastier et deffayre ses rebelles. Et à cet effect, il luy a fallu employer le gallion de Malte, ses gallères de Marseille et gallion de M. de Guyse², et ensuyte sept navyres de Angleterre et dix-neuf de Hollande, et tous les bons vaisseaux de son royaume. Et ce que l'on a peu fayre avec ses forces a esté de les deffayre et sy, de malheur pour eux, ils n'eussent bruslé le navyre de Hollande à l'Es-guillon, jamais les Hollandoyz n'eussent combattu contre eux. Partant, toute la despance qu'avoit faicte Sa Majesté estoyt perdue. Cela faict voyr clairement qu'il fault qu'un roy se confye en ses propres forces et non en celles de ses voysins.

J'ay le cœur tout serré, quand je viens à considérer les discours que font tous les jours les estrangiers, quand ils parlent de la France. Et moi me j'en ay eu dispute pour soustenyr l'honneur du royaume. Et me disoyent : quelle puissance a vostre roy, veu qu'en toutes ses forces, il n'a pas peu vaynere un gentil-homme de ses subjects sans l'assystance d'Angleterre, de Hollande et de Malte; à plus forte rayson, s'il avoyt guerre contre le roy d'Angleterre; en peu de jours, il perdroyt l'isle d'Oleron et Alvert, où il trouveroyt deux mil hommes à sa discrétion, et bon pays à raffraischyr son armée, se fortifieroyt en l'isle d'Aix, estant maistre de l'entrée de la Charante et Brouage, et empescheroyt tout le transport du sel de France; partant, il osteroyt le plus grand revenu du roy, mettant impost dans la rivièrre de Bordeaux et de Loyre, se saisiroit de l'isle Dieu et prendroyt Marmoutyer et Bonyne, bonne restraicte pour ses vaisseaux, et en retireroit grand nombre de bleds, sel et vin; Belle-Isle coureroyt hasard en l'estat où elle est; les isles de Dieu, et Ouat³, seroyent prises; il fortifieroyt Le Conquest, prandroyt Breat, et Chaussé⁴. Il n'y a que la seule isle de Ré qui pouroyt resister en France; mais, l'environnant de plusieurs vaisseaux et galliottes, l'on la pourroyt affamer. Je me moequoyz de ceulx qui faisoyent tels discours, et disoyz : que nos isles de France ne se prenoyent pas de la façon, et qu'elles estoyent bien gardées. Mais, en effect, entre les Francoys qui les cognoissent, j'ayme mieux en tayre mon sentyement que d'en parler davantage. Je sçay très bien l'estat en quoy tout est à present. Et le principal remède de remettre en splendeur la France et de conserver le tout est d'esvitter toutes guerres estrangères et civiles, et par le moyen d'une

1. Nous pensons qu'on ne trouvera nulle part ailleurs ces détails circonstanciés sur les pirateries des « Rochelays ». Le témoignage vient d'un ennemi, il est vrai, mais d'un ennemi bien placé pour être renseigné.

2. Nommé 17 mars 1692 commandant des galères de Marseille, et en septembre mis à la tête d'une flotte de 75 vaisseaux contre La Rochelle (P. Fournier, p. 259).

3. Rœdick et Houat.

4. Breat et Chausey.

tranquille payx de dix années, remettant la navigation et ung gouvernail au pauvre navyre errant, suyvant les advis cy-après déclarrés, l'on pourra rendre le roy maistre de la mer et redoutable par tout l'univers à toutes les natyons.

Et comment doncq faire ? Voyr la scituation de la France, et sçavoyr sy toutes choses nécessayres pour la navigation s'y trouvent ; ce quy est très facile à prouver, car dans tout le globbe terrestre, il ne se trouvera pas ung royaume quy se puisse esgaller à sa bonté.

Lequel est scittué sous la zone tempérée quy a quatorze degrés de longitude et huit et demy de latitude, depuis Callays jusques à Bayonne. Il y a de costes troys cens soixante lieues, où la mer occéane circony toutes les costes, sçavoyr de Piccardye, Normandy, Bretagne, Poyctou, pays d'Aulnys, Xainctonge et Guyenne ; dans lesquelles provinces, il y a quantité de grandes rivières portant batteaux quy traversent le royaume de tous ayrs de vants. Les unes viennent à tomber dans la mer occéane, et les aultres dans la mer Méditeranée, quy ont la communication libre du trafic de marchandises par toutes les aultres provinces, comme la ryvière de Loyre, le Rosne, la Garrone, la Dordone, qui randent presque par eau la Méditeranée communicable avec l'occéan.

Sy bien que facilement de toutes les costes d'Angleterre et Provance, quy sont bornées de la mer Méditeranée depuys le midy jusques à l'oriant, l'on peut facilement fayrre transporter les marchandises d'une mer à l'autre, par ces grands fleuves, que l'on peut dyre estre faits à souhait pour randre ung royaume riche et puissant par le moyen du commerce.

Je diroy en passant de la mer Méditeranée que, pour la puissance du roi, il lui convyent tenyr à Marseille et à Thoullon 25 gallères quy seroyent capables de empescher la communication de l'Espagne et d'Itallye. C'est une des plus grandes appréhensions qu'ayt le roy d'Espagne de voyr la France en estat de luy rompre ses desseings de ce costé-là. Mays d'avoyr des gallères à la paye, comme celles de Marseille à neuf mil escus par an, elles ne peuvent fayrre aucun exploye de guerre. Il fault au moins quinze mil escus l'année pour chascune gallère, affin de les fayrre servir honorablement et utillement. Nos gallères de Malte¹ coustent chacune vingt mil escus par an et sy les gallères de Marseille ne font des cources contre ceulx d'Arger et corçayres de Barbaryes l'on ne s'en doit prendre à M. le général des gallères, d'autant que tout son bien ne suffyroit pas s'il falloyt fayrre des cources tous les ans. Il ne pouroyt pas choysir en France ung seigneur plus digne et quy soit plus soigneux de sa charge que M. d'Empyerre, ayant toutes les vertus requyses pour bien commander. Mays sa puissance n'esgalle pas sa bonne vollonté. Pour les embarquements des vaisseaux ronds, je ne les trouve auculnement nécessayres, d'autant qu'ils ne peuvent empescher les gallères d'aller où elles voudront secouryr des places, et sy des vaisseaux ne peuvent jamais prendre des gallères, mais des gallères prennent bien des vaisseaux. On peut juger, puisque le roy d'Espagne n'arme point de gallions dans laditte mer Méditeranée (au contrayre se rand fort de gallères), que c'est qu'il juge que les vaisseaux y sont inutilles. Au moins, c'est mon sentyement. Les ports de Marseille et Thoullon

1. Nous rappelons que Isaac de Razilly était chevalier de Malte.

sont les meilleurs ports de la Méditerranée. Et pour les ports de l'Océan, sont :

Sçavoir en la Picardie :

Callays (Calais) ¹, Boullongue (Boulogne), Sainct-Vallery (Saint-Valery-sur-Somme), Estappe (Etaple).

Ceux de Normandie :

Dieppe, Sainct-Vallery (Saint-Valery-en-Caux), Fescamp (Fécamp), Le Havre de Grâce, Honneleur (Honfleur), La Hougue, Cherbourg, Grandville (Granville), l'isle de Chosé (Chausey).

Ceux de Bretagne :

Sainct-Mallo (Saint-Malô), Breat (Brehat), Morlays (Morlaix), Roscou (Roscoff), Camaret, Brost, Conquerneau (Concarneau), Hodiern (Audierne), Plemar (Plœmœr), la rivyere de Quimperlé, le port Louys, Morbian (Morbihan), la Roche Bernard, la chambre d'Ouarcq, Le Croisic, Sainct-Lesere (Saint-Nazaire).

Ceux du Poitou :

L'abbaye de Bourneuf (ainsi écrit), l'isle de Marmoutier (Noirmoutier), Bonyn (Boniu), Beauvais (Bauvoir), Sainct-Gilles (Saint-Gilles-sur-Vie), Les Sables d'Aulonne (Les-Sables-d'Olonne), La rivyère Sainct-Benoist, Lesguillon (l'Aiguillon).

Ceux du pays d'Aulnis, Xainctonge et Guyene :

Marrans (Marans-sur-la-Sèvre), trois ports en l'isle de Rhé, La Charante (Charente), Brouage, Suèdre (Seudre), Mornac (à 2 k. 1/2 de la rive gauche de la Charente), Merche (Méchers sur la Gironde, rive droite), Tallemout (Talmont, id.), Mortagne (id.), Blaye, Bordeaux, Bayonne, Sainct-Jehan-de-Luse (Saint-Jean-de-Luz).

Les meilleures havres sont :

En Bretagne, commoddes pour y mettre des navyres de telle grandeur que l'on voudra.

Or, sy quelqu'ung demandoyt s'il y a en Franco nombre de forests et de boys pour bastyr navyres, et s'il y a quantitté de chanvres pour fayre cables et voyles, et du fer pour fayre la clousterye, je respondray : que l'on ne sçauroyt desduyre le grand nombre de forests et bons boys qu'il y a depuis Callays jusques a Bayonne, proches de la mer ou des rivyères, capables de bastir plus de navyres qu'il y en a dans l'Europpe, aussy de la chanvre et du fer à l'équipolant, dont nos voysins ne sont fournis que par nostre moyen.

L'on croyra peult-estre que c'est faulte de charpentiers que l'on ne bastit poinct de navyres, veu que l'on les envoye fayre aux Hollandoys, lesquels emportent l'argent de France, qui n'y vient plus, sy ce n'est pour achepter de nobre boys, pour nous le revandre en vaisseaux ².

Je ne croy pas que pareillemant l'on entre en doubte s'il y a en France du pain et des vyandes pour munitionner tant de vaisseaux que l'on voudra s'imaginer de bastir; car ung chascun sçayt que nous donnors la pluspart de nos bleds à l'Espagne, nos vins et sel à l'Angleterre et Hollande.

Pareillemant, cela ne peult estre en doubte sy les François sont capables

1. Pour plus de clarté, nous restituons dans le texte l'orthographe actuelle.

2. Rapprocher l'opinion des négociants de Rouen, dont de Lauson rend compte en 1626 (Cf. notre article dans la *Revue de géographie* de novembre 1885).

de naviguer, de planter colonies et se battre hardyement. Ce seroit offancer cette brave nation quy de tout temps a faict mespris de sa vye pour acquérir de la gloire. Il se veoid journellement en se royaume qu'ung gentilhomme aymeroyt mieux patty toute sa vye, n'avoyr jamays de bien, que de souffrir la moindre offense et injure, sans la repouler par ung duel, d'aautant que l'on y a attaché l'honneur. Et que sy ceulx quy font cela avoyent la lumyere qu'il y eut de la réputation d'aller naviguer dans tout l'univers pour y planter des colonies à la gloire de Dieu et service de son Roy, joint à randre leurs noms immortels, une de ses considérations pourroyt esmouvoyr la noblesse françoise d'aller librement aux pays les plus esloigués pour y exposer leurs vyes et leurs biens, afin d'acquérir une bonne renommée. Mays ce quy a empesché que les personnes de quallité ne se soyent mis sur la mer, ça esté que ceux quy ont gouverné l'Estat cy-devant se sont moqués de la navigation, et tenoyent pour fols ceulx quy y alloient, et ce, suyvant le précepte de Rabelais quy dit qu'il fayt bon avoyr ung pied sur la terre et que l'autre n'en soyt pas loing¹. Tellement qu'ung chascun, pour n'estre estymé fol et hipopondriaque n'a voulu aller sur mer jusques à présent, sy ce n'est aux pays étrangers, sous d'autres princes, où il se trouvera plus de deux cens mille hommes françois, soyt en Espagne, Hollande, Itallye et Angleterre, lesquels sont des premiers aux coups dans toutes les batailles quy se puissent trouver. Tous les embarquemans en guerre de la mer Méditerranée des vaisseaux ronds se sont faicts par les François, quy ont faict des combats admirables. Et mesme du temps de Messieurs le commandeur de la Porte et le chevallyer de Beauregard, ils se sont trouvés plusieurs fois qu'eux et tous leurs gens n'avoyent que vingt-deux febves par jour et ung peu d'eau; et néantmoins, ils portoyent leur faim patyement, et vollontayremant, pour attendre le jour d'acquérir de l'honneur et du bien. Et ne se trouvera pas que jamays Espagnol aye voulu partyr de la façon. Il est vray que les François pâtissent plus que toutes les nations du monde.

S'il fallait représanter tous les vaisseaux de la Normandie et Guyenne quy sont allés au longs cours, aux costes d'Afrique et de l'Amérique, la fainyne, la peyne et le soing qu'ont tous les soldats et matelots dans les voyages, l'on ne le scauroyt croire, ayans esté contrainsts quelquefois de manger jusques à leurs soulliers, se contenter d'une playne mayn de faryne, de racyne d'arbres par jour et demy playn verre d'eau; et quant l'on pouvoyt attraper quelque souris ou rats, c'estoyt ung festin et resjouissance. Je me suys trouvé plusieurs fois en ses extrémitéz là, et voir que tous mes soldats suportoyent cette fatigue patyement avecq de fortes résolutions. Néantmoins, il fault croire que l'espérance que l'on a d'acquérir de l'honneur et du bien font oublier toutes sortes de travaux. Et est doncq très-certain que touteffoix et quantes que le Roy et les ministres de son Estat donneront des honneurs aux naviguans, anobliront ceux qui traffiequent aux terres estrangères, que Sa Majesté tesmoingnera à

1. Bazilly, compatriote de Rabelais, le cite de préférence. Mais cette boutade « classique » se trouve chez beaucoup de nos classiques, qui devaient l'idée aux anciens. Quant à Rabelais, il était loin de proscrire les voyages sur mer (Voy. ce que nous avons dit dans la *Revue de géographie* de juin 1885).

ung chascun qu'il préfère par dessus tous ses subjects ceux-là quy naviguent sur mer, qu'il donnera pention aux bons cappitaynes et à ceux qui feront de bonnes actions; de cette façon il trouvera ung nombre infny de grands quy irront planter des colonies, exécuteront des entrepryses par tout l'univers, et feront voyr qu'il n'y a aucune nation au monde, plus capable de naviguer, pattyr et obéir comme eulx, pourveu que l'on fasse ellection de bons chefs pour les commander et conduire; et que les charges ne se donnent plus par compères et par commères.

Le seul advantage qu'ont eu les Espagnols sur nostre nation, ça esté de ne pardonner jamais aux traistres de l'Etat, en chastyant le vice et rescompançant la vertu.

Je prendray la hardiesse de dire que l'on c'est gouverné cy-devant envers les habitants de ce royaume comme les sauvages du Canada font envers Dieu, quy est qu'ils ne le craignent et ne le servent, parce qu'ils croyent qu'il est sy bon qu'il ne leur fera point de mal; ayns, au contrayre, servent le diable d'autant qu'il est mauvais, ayant une très grande crainte d'estre battus et tourmantés.

Aussy en France, en rescompance, ceulx lesquels menacent et peuvent faire du mal, ont de bons gouvernemans, mays ceulx quy sont bons, dont la fydellité est assurée, l'on dit : Ung tel nous est acquys; jamais il ne portera les armes contre le roy, partant, il ne luy fault rien donner; quy est la plus meschante maxyme quy puisse arriver en ung royaume; car, de cette façon, l'on perd les bons serviteurs, fault se confyer aux meschans, lesquels trompent nécessairement. C'est montrer le chemin à ung chascun de vyvre de la sorte, pour estre rescompençé, puisque les bons ne le sont pas.

Maintenant, je reconnoys clayrement que le Roy et Messeigneurs de son conseil veullent refformer tous les abus, et ne se servyr de toutes les coutumes du passé; au contrayre, establir dans le royaume ung siècle de vertu, chastier tous les vitieux, remettre la navigation en sa splendeur. Et en effet, tous les habitants de France doibvent bien prendre garde à la vertu de Sa Majesté, laquelle est plus divyne qu'humayne.

Or, je ne m'arresteroy d'avantage pour prouver que la navigation est utile en France et que dans le royaume toutes choses s'y trouvent pour randre le Roy très puissant sur mer, joinet que les François sont capables de naviguer et planter collonyes. Ce qui est si véritable, que les personnes bien censées ne doibvent plus avoyr ses vieilles erreurs qu'il ne faille naviguer pour l'avantage du royaume; les exemples des voisyns nous doibvent fayre sages à l'advenyr¹.

Il est doncq question de venyr au point. Ung chascun me dira : J'advone qu'il n'y a que par le moyen de la navigation que l'on puisse enrichyr l'estat et randre le roy redoutable à ses voisyns. Mais comment faut-il fayre à présent; car il convient de grandes avances et beaucoup despancer d'argent, en toutes les entreprises de mer, et maintenant le roy n'en a que fort peu et ung chascun est pauvre, ce quy est vray. Mais il fault fayre de nécessité vertu. Et ans doute, pourveu que Sa Majesté embrasse d'affection les moyens de

1. Pensée à méditer, aujourd'hui.

remettre le commerce dans son royaume (et par les sages advys de Vostre Grandeur l'on pourra en six ans rendre le roy très-puissant sur mer).

Les moyens qu'ils conviendroyt faire à présent sur l'estat en quoy sont les affaires, afin de trouver fonds et remettre la navigation, et ensuytte fayrre des conquestes et trafficqs que l'on exécutera dans les quatre parties du monde fort facilement, pourveu que l'on ne laisse perdre de temps et que l'on s'attache aux effets et non aux paroles, et le tout avecq prudence et secret.

**Articles pour persuader ung chascun de risquer sur mer
et trouver fonds pour la navigation**

Il est doneq besoing que le Roy dyse publiquement chascun jour, dans les occasions à propos, que ses favoris seront ceux quy feront fayre des navyres, et quy auront le courage d'entreprendre des voyages de long cours ; et à telles personnes il donnera des gouvernemans, pensions et privilèges, et non à ceux qui le suyvent, lesquels se ruynent aux cabarets, en luy demandant rescompane d'avoyr servy plusieurs années, sans néantmoins avoyr jamais tiré leurs espées, tant par mer que par terre ; tellement qu'il conviendroyt à Sa Majesté dyre que tous les vicieux et importuns quy suyvent la cour n'auront plus pension ny rescompane, si ce n'est quelque vertueux, et que leurs vertus, par leurs voyages, leur en acquièrent ; et mesme en fayre publier un édit portant permission à la noblesse de traffiquer sur mer¹, déclarant à tous marchans quy auront ung navyre de deux cens tonneaux armé de seize pièces de canon, pour servir moyetyé guerre et moyetyé marchandise², et quy auront navigué dix ans dans la compagnie du Havre de Grâce ou Morbihan, qu'ils seront anoblis, et ensuite leurs enfans entretenans ung semblable navyre, cela convyera ung chascun de risquer son bien sur la mer, puyisque les honneurs et rescompane se donnent à telles personnes.

Sadicte Majesté fera doneq déclarrer qu'elle vult fayre une compagnyo royalle de ses bien-aymez et à cest effect sera le premyer de la societé quy risquera ung navyre de mil tonneaux, armé de cinquante pièces de canon, lequel s'appellera *Royal*.

Ensuite la Royne sa mère en risquera aussy ung de sept cens tonneaux, armé de quarante pièces de canon quy portera le nom de la Royne.

Plus, Monsieur, sur son revenu, en aura ung de six cens tonneaux, armé selon sa grandeur, auquel il fera porter son nom.

Et Vostre Grandeur pour donner exemple à ung chascun, en fera bastir ung de cinq cens tonneaux appelé le *Richelieu*, qu'elle fera armer moyetyé guerre moyetyé marchandise, avecq trante-six pièces de canon.

Semblablement les princes du sang, selon leur rang, auront chascun ung navyre de quatre cens tonneaux bien arméz et équippez, qu'ils entretiendront de leurs revenus, et porteront leur noms. Et pour les commander, ils y mettront leurs créatures, ce quy leur tiendra lieu de rescompane. Et leurs pen-

1. Cf. art. 16 de l'édit d'établissement de la Compagnie des Cent associés.

2. Rapprocher l'opinion des marchands de Rouen (V. notre art., *Rev. de géog.* nov. 1865).

tions, que leur donne Sa Majesté, seront employées préalablement à toute la despance.

A l'exemple du Roy, de la Royne, de Monsieur, de Vostre Grandeur et des princes, les ducs et maréchaux de France en feront fayre chacun ung, pour entrer en cette compaignye royalle; et feront tous porter leur nom auxdicts vaisseaux. Et toute la flotte participera à proportion de leurs esquippages en toutes les conquestes et proficts quy s'y feront.

Faisant doncq les avances de la mer nécessaires, chacun princes et aultres retrancheront des superfluités d'habits, chiens et oyseaulx, et n'auront plus tant de gens près d'eux à les importuner. Ainsy la pluspart de leurs gentils-hommes et créatures trouveront lieu de rescompance dans leurs navyres, quy, avecq le temps, leur apporteront de grands proficts et revenus, au lieu de despance. Car, c'est une chose inutile que les princes et grands seigneurs ayent tant de suytte pour fayre reconnoistre leurs grandeurs, estants assez congneus dans ce royaulme. Il ne leur manque, sinon par le moyen de la navigation ils fassent porter leur renommée dans les quatre partyes du monde, affin de randre leurs noms immortels.

Or, à l'imitation de cette flotte royalle, il sera très aysé de persuader par autoritté de Sa Majesté¹, que toutes les villes capitalles de France facent chacune construire ung grand navyrre, dont d'eux-mesmes ils feront volution-taire levée de denyers par l'ordre de leurs maisons de ville pour l'entretien desdicts navyres, et ordonneront des chefs et officyers quy distribueront l'argent selon leur ordre, et comme ils verront estre affayre et nécessaire; lesquels vaisseaux porteront le nom de la ville et seront moyetyié guerre et marchandise. Et en retireront les proficts et emoluemens quy en proviendront, dont le capitayne, quy aura servy dix années, sera anobli.

En premier lieu, il est besoing que Vostre Grandeur aille de la part du Roy à Paris fayre assembler la maison de ville et y déclarer les justes intentions de Sa Majesté pour l'avantage de ses subjects, et leur conférer les moyens de trouver ung fonds sur la ville de tranto mil escus annuels pour servir à l'entretien d'ung navyre de huit cens tonneaux avecq quarante pièces de canon, quy portera le nom de Paris. Et pour ce fayrre, il n'y a que les premyères années difficiles; mais en peu de temps, ils se rembourseront de leurs premyères avances et ne coustera plus rien. Au contrayre, la ville en retirera de grands proficts; et pourront employer plusieurs de leurs enfans, lesquels se desbauchent faute d'employ, ce quy soulagera les pères et mères, et avecq le temps se rendront capables de servir le roy. Doncq, à l'imitation des villes capitalles, les présidiaulx et royaux, selon leur grandeur et puissance, feront bastir des pataches et suyvront le même ordre aux conditions cy-dessus.

Et d'autant que lesdits vaisseaux pourront fayre de grandes conquestes pour le temporel, il convyent travailler principalement pour le spirituel, quy est dans l'Afrique et l'Amérique, où il y a plusieurs millions d'âmes qui ne respirent, sinon d'estre instruits de la vraye loy divine; partant, il est besoing de grandes sommes de denyers pour travailler à la conversion de ces pauvres âmes, affin d'introduyre des semynayres et porter des estoffes pour habiller

1. Cf. la souscription à la Compagnie des Indes orientales, 1664.

les peuples nuds, lorsqu'ils seront baptisés. Ceste bonne œuvre touche à Messieurs les Cardinaux, Archevesques, Evesques, Abbés, Prieurs et Prélats quy pouroyent par leurs bontés, contribuer le cinquième de leurs revenus, et eslyre dans chascun archevesché gens qu'ils congnoistront fidelles pour l'administration de leurs denyers quy seront employés pour la seule gloyre de Dieu et bien public. Mesmes, du susdict argent, l'on fera embarquer quantité de pauvres pour les transporter dans les pays estrangers où seront les colles plantées; et on fondera des revenus raysonnables pour fayre bastir des églises, et pour l'entretien des archevesques et évesques quy y pouront estre; ils auront mesme droict, comme ils ont en ce royaume, pour la dixme¹.

Je seay bien que la charité dans l'église est bien refroidie et que plusieurs ayment myeux jouer leur argent, aller à la chasse, prendre les liepvres que d'avoir soing de la conversion des pauvres âmes, quy fera que plusieurs ne voudront contribuer vollontayremant à telles choses². Et pour y remediier, en les faisant participans de ses honnes œuvres, il conviendra que de tous les biens d'Eglise quy sont de la nomination du roy venans à vacquer que Sa Majesté les donne à charge d'une pension annuelle du cinquième du revenu, pour employer aux saintes entreprises cy-dessus.

Il est très nécessaire que tous Messieurs du Conseil tesmoignent souvent au public qu'ils veulent favoriser ceux quy risqueront sur mer, veu que c'est l'intention de Sa Majesté; et convyent que Monsieur le surintendant des finances fasse que dans les fermes et marchés, au lieu que les partisans donnent des esplingues (*sic*) et esguillettes, au tiers et au quart, qu'elles soyent employées pour les affaires de la mer.

L'on peult considérer que Monsieur le duc de Suilly estant superintendant des finances, a fayet bastir la ville de Babel dans ung désert, où il s'est trouvé des particuliers pour l'obliger (en ces persuasions), quy ont fayet construyre de superbes maisons sans espérance d'auleun proffiet ny honneur³. A plus forte raison Monsieur le marquis d'Effyat, ayant mesme charge, ung esprit et jugement admyrrable et ung bon fondement pour fayre risquer aux partisans, trésoriers et financyers, quy ont affayrre et relèvent de sa charge⁴, il luy sera plus facile de trouver nombre de personnes quy hasarderont sur mer quantité d'argent avecq proffiet et honneur, que non pas ceux quy ont basti en ung désert, sans auleun avantage, sinon pour fayre playsyr à mondiet sieur de Suilly. Aussy Sa Majesté pourra fayre vériffier de nouveaux édicts pour establyr quelques imposts sur le fer, thoylles, thabac, cartes, des pappyers et suleres, mesme retrancher toutes les garnisons quy sont dans le cœur du royaume, estans inutiles pour le bien de l'Etat, et ne servent que de retraitte aux rebelles et caballeurs contre le service du Roy, et fouller tout le pauvre peuple et l'argent que l'on pouroyt espargner desdicts retranchemans et édicts, la moye-

1. Cf. édit. d'avril 1663 (ap. Charlevoix).

2. Langage hardi de la part d'un chevalier de Malte.

3. Il s'agit de Sully-sur-Loire, ancienne « Poté », achetée aux Naintrailles par Sully en 1601, et érigée en duché-pairie par Henri IV en 1606. Sully fit faire au vieux château des réparations souvent malheureuses, qui furent, comme on le voit, jugées sévèrement par les contemporains.

4. Cf. la liste des actionnaires de la Compagnie des Cent. Bibliothèque Nationale. in 4^e pièce, s. l. n. d. et notre article de décembre 1885.

tyé seroyt employée à fayrre ung fonds annuel de quinze cens mil livres quy ne pourra estre diverty pour chose quy puisse arryver, sinon d'estre destyné à l'entretien de vings bons navyrres et dix pattaches pour garder les costes de France et rendre le Roy redouttable à tous ses voyzins¹, en conservant les marchans ses subjects que l'on peult à présant comparer à des poissons vollans² lesquels servent de proye à tous les aultres, pour ce qu'estant poursuyvis dans l'eau sont contrains de voller en l'ayr, où il se rencontre ung nombre infiny d'oyseaulx qui les dévorrent et ne se repaissent d'aultre chose. Ainsy tous les naviguans françoys sont pris des Turcs et de tous les princes estrangiers, sans avoyr aulcune protection et garde; et lorsqu'ils sont eschappés de se hasard, pensans estre en sauveté et franchyse dans les ports et havres de ce royaume, avecq leurs marchandises, ils sont mangés et pillés par les officiers de la maryne, chiquaneurs³. A quoy la prudence de Vostre Grandeur y donnera ordre et le remede nécessaire, comme estant chose quy despend de sa charge pour le service du Roy et bien public.

Et affin que Sa Majesté soyt mieux servye, il sera besoing de séparer les trante vaisseaux et pattaches en trois escouades, Normandye, Bretagne et Guyene, et de partyr en trois ce fonds de quinze cens mil livres, scavoyn à Rouen, cinq cens mil livres, à Renes cinq cens mil livres, à Bordeaux aultant; lesquelles sommes seront distribuées aux chefs des escouades et capittaynes de chascune province, par les offieyers ordinaires. Et par ce moyen, les capittaynes de navyres ne vyendront plus importuner Sa Majesté ny messeigneurs de son Conseil, pour solliciter leurs payemants, à la poursuite desquels ils mangent en faux fraicts tout ce qu'ils ne peuvent avoyr, ce quy cause que les pauvres mathelots ne sont payés, dont le service du roy est altéré.

Vostre Grandeur considérera, s'il luy plaist, que de tout temps la nation françoysse a esté libre et franche pour tout le monde, et qu'il n'y a que depuis vint-quatre ans que les Turcs ont rendus esclaves les françoys naviguans sous les trois fleurs de lis³, y en ayant à présant dans l'Afrique plus de huit mil des meilleurs marynyers du royaume, quy sont contrainets par les tourments de renoncer la loy de Jésus-Christ, puy servent de pillottes aux Barbares pour venyr aux costes de France, prendre leurs parans et compatriottes, ce quy arrive journellement dans toutes ses costes. A quoy pourront remédier les vaisseaux qu'entretiendra le Roy, quy empescheront bien que l'on ne prene ses subjects à l'advenyr. Mays ceulx quy sont esclaves à présant, lo zelle et affection qu'a Vostre Grandeur au service de Sa Majesté et bien public fera faciliter les moyens pour les mettre en liberté. Une partye des denyers nécessaires à cest effect se pourront trouver sur les droicts du dixiesme des prises quy se feront en mer, aux voyages de long cours, ensemble sur les droicts des congés donnés aux navigateurs d'aller en mer. Mesmes, l'on pourra obtenyr de Sa Saineté et bulles et permissions de manger de la vyanle en caresmo comme l'on faist en Espagne, dont le provenu des aumosnes sera employé au

1. Remarquer que ce sont les nombres mêmes et presque les termes du *Mémoire de Richelieu au Roy*, de la fin de 1625 (V. notre art., *Rev. de Géogr.*, nov. 1885).

2. Cf. les négociants de Rouen.

3. Le P. Nau (p. 23) dit aussi que, jusqu'en 1590, les corsaires d'Alger ne faisaient aucunes courses sur les François.

rachapt des dessusdicts esclaves. L'on y pourra adjoûter que tous ceulx quy auront des carosses dans Parys contribueront vingt escus par an, pour la delivrance des esclaves françoys détenus en Barbarye. Cette affaire donnera ung million de bénédictions à Sa Majesté et à ceulx quy contribueront à cette bonne œuvre.

Ce quy est le plus pressé maintenant est de fayre construyre le plus grand nombre de vaisseaulx que l'on pourra, selon le modèle que j'ay présenté à Vostre Grandeur et particulyerremant pour les costes de Normandye. Il ne convyent pas que les vaisseaulx soyent de plus de deux à troys cens tonneaux, à cause que les ports ne sont pas assez proffonds pour y en avoyr de plus grands. Mays comme je les ay projectés, ils pourront porter seize pièces de canon, de la nouvelle fonte, invention de Hollande, de vingt-quatre livres de balle, dont il y en aura quatre quy battront droyet devant.

Les pattaches de six vingts tonneaux de mesme modelle porteront huit pièces de dix-huit livres de balle, deux desquels battront droyet devant. Il ne se trouvera poinct de vaisseaulx dans la mer quy puisse sy bien aller à la voylle et résister aux tourmentes ainsy qu'ils feront; et de plus, c'est que du calme, elles vogueront avecq de grands avyrons en forme de gallyaces; partant, les susdicts vaisseaulx feront double effect et seront propres à secouryr des places d'ung port à l'autre; elles pourront attacquer et se retirer contre une grande armée navalle.

Quy a rendu cy-devant les gros vaisseaulx redoutables? C'est accause qu'ils portent de gros canons, et les moyens navyres n'en pouvoyent porter que de petits quy n'estoyent capables de percer le bord d'un grand navyrre. Mays maintenant, ceste nouvelle invention est la quint'essance de la mer, de voyr qu'un vaisseau de deux cens tonneaux porte d'aussy gros canons qu'un vaisseau de huit cens.

L'on considérera qu'un grand navyre est mal aysé à tourner et pesant à fayre ses bordées, et ne porte ordinayrement que deux pièces de canon en pouppe, tellemant que, d'un calme, l'on peul. choisir ung grand navyrre par derrière et le battre de près avecq les quatre canons du vaisseau de deux cens tonneaux quy feront les mesmes effects que les canons coureyers des gallères contre des vaisseaulx. L'on a ven par expérience qu'en cource uno gallere ne porte qu'ung bon canon. Il ne se trouvera poinct de vaisseaux (de calme) que cinq gallères de Malthe bien commandées ne coullent à fonds¹.

L'on faict les gallères dans la mer Méditeranéé légères, accause que tous les princes des costes en ont. Partant, ils convyent qu'elles soient subtiles, et que l'on y mette de bons forças pour ramer, affin d'estre vistes de nage, et donner chasse ou la prendre à d'autres gallères, leurs ennemyes. Mays en ses susdicts vaisseaulx, ils n'ont hesoing d'aller sy viste de nage en ceste mer, d'aullant qu'il n'y a poinct de gallères, seullomant qu'ils ayllent plus viste à la voylle et aux rames que les aultres navyres. Il est nécessaire dans les grands, cent ou six vingts hommes pour les bien armer, et soixante dans les pattaches, quy peuvent enlrer et sortyr de toutes marées, dans tous les

1. On voit que le conflit entre la grande et la petite marine ne date pas d'aujourd'hui.

ports de France; car les grands ne tyrent que neuf pieds d'eau et les pattaches six; dont l'une portant l'autre, ne cousteront que dix ou douze mil livres, avecq cordages, voylles, cables et ancres, puis on y mettra du canon, selon ce que l'on en aura¹.

Il seroyt très nécessaire de fayre construyre une fonderye de canons au Havre de Grâce et une aultre à Brest, et que tous les canons inutilles des provinces fussent portées auxdictes fonderyes, pour en fayre plusieurs pièces de mesme qualibre que la nouvelle invention, pour armer les vaisseaulx².

Il est aussy de besoing d'establyr dans tous les ports de mer de France des escolles de canonniers, leur donnant des privilèges; car, à présent, en ce royaulme il ne se trouvera pas vingt bons canonnyers; par conséquent le canon est inutile sy l'on n'a des canonnyers³.

Or, je présuppose qu'il y ayt force navyrres en armes en France, armés et équipés de toutes choses nécessaires. Il n'est doncq pas question maintenant de les laisser inutilles. Et pour les employer à l'avantage du service du Roy et Bien public, je desduyray cy après les lieux où il me semble qu'il seroyt besoing de les employer et qu'on le pourroyt.

C'est au lieu que les navyrres de Sallé, subjects de l'empereur du Marocque sont journellement en ses costes, quy prennent très grand nombre de navyrres de ce royaulme et gastent nostre traffiq. Fauldroyt les prévenir, et aller mouiller l'ancre à la rade dudiet Sallé avec six navyrres, dont l'un empeschera qu'ils ne puissent entrer ny sortyr sans estre pris. Et du mesme voyage l'on pourra traicter la paix avec ledict empereur de Marocque, et retirer les pauvres François détenus esclaves, pour la trahison et vol de Cathelane et aultres, lesquels l'ont affronté par le moyen des lettres du roy qu'ils obtindrent par faveur des secretayres d'Etat, où, en effect, il a juste occasion de se plaindre, ven qu'ils luy emportèrent plus de troys millions en pierreryes et livres; et lorsqu'il envoya en Franco son ambassadeur pour se playndre, on le réint quatre moys enfermé dans la maison, de l'advertissement de Sa Majesté, sans qu'il eust moyen de sortyr du tout. Ceste affaire fut très mal conduytte. Mais l'on y peult remédyyer par le moyen du fonds que l'on a destyné sur les ventes d'offices de conseillers de Rouan et Dijon. Et du mesme voyage que l'on aura retyré les esclaves, l'on pourra laisser cent hommes à l'isle de Montgaddor, située à portée du canon de la terre ferme, à 32° de lattitude, isle très aysée à fortiffyer. Il y faudroyt mettre six pièces de canon et laisser du biscnyt aux cent hommes, et avoyr nombre de planches de sap, pour y fayre des maisons, car d'aultres forteresses, il n'en est ja besoing, d'aultant que l'isle naturellement est toute fortiffyée. Fauldroyt establyr dans ycelle ung commerce de thoilie, fer, drap, et aultres menues marchandises, jusques à la somme de cent mil escus par an. L'on aura de la pouldre d'or en payement, dattes et plumes d'autruche. Et l'on pouroyt thirer quelques chevaux barbes des plus forts et meilleurs de l'Affricque. Le proflicet de la vente des marchan-

1. Le P. Fournier porte à 50 500 livres le prix d'un vaisseau bâti et dressé à Saint-Malo (*Hydrogr.*, p. 133, édition 1667).

2. Vœu réalisé par Richelieu, comme l'on sait (fonderies au Brouage, au Havre-à-Marseille).

3. Vœu réalisé par Colbert.

dises pouroyt monter à 30 p. 100 de gain, d'autant que le voyage est fort court; car, des costes de France, ayant bon vant, l'on y peult estre en huit jours. C'est avoyr ung pied dans l'Afrique pour aller s'estendre plus loing.

Et le surplus desdicts vaisseaulx entretenus de Sa Majesté, il seroyt besoing d'en envoyer quatre pour garder et conserver les pescheurs de Terre-neuve contre les forbans.

Et le reste garderoyt les costes de Normandye, Bretagne et Guyene; et accompagneront les navyres marchands jusques en Espagne.

Voyla doncq l'employ des trante navyres en guerre. Et pour les marchands, ils se peuvent employer libremant et seurement dans tout leur traffiq ordynayre.

Le traffiq de Sénégal, Cap Ver, Ruffisque et Gollée est très bon. L'on y porte du fer, du crystal et de l'eau-de-vye. Et, en eschange l'on rapporte des cuys, de la cire, gomme, yvoire et musc, environ pour cent mil escus par an. Le profict est aussy 30 p. 100. Ceulx de Dieppe ont toujours continué cy-devant la traycte. Mays, ceste année, estans tous chargés, prest à revenyr, ung corsayre les a pris avecq la vailleure de cent mil escus, ce quy portera grand préjudice à la traicte.

Il y a quelques François quy ont traffiqué dans la riyère de Gambye. Mays dans tous ces quartiers de Guinée, l'ayr y est très mauvais. Et pour les habitations, il n'y a lieu en Afrique propre aux François que l'isle de Montgaddor et Tagrin, où les Portugays avoyent, en diverses années, armé des vaisseaulx, pour y dresser des collonyes. Tagrin est onze degrés nord de la ligne. Les Portugays y ont esté deffaits par les François. Le pays est fort agréable. Mays le reste de l'Afrique est très malsain, et en beaucoup d'endroits stérille, dont je ne parleray d'avantage.

J'ay mis les desseings de l'Afrique les premyers acause qu'ils pressent le plus, et aussy que tout le traffiq de France est perdu sy l'on ny met prompt remède, suyvant les moyens cy-dessus. Car, dans l'Europe, c'est une chose admirable et ordynayre que les traffiqs y sont reiglés et n'y a rien à adjouster ny diminuer, sinon qu'il faut tasher par tous les moyens d'attirer l'or et l'argent de nos voysins par nos denrées et fayre que ledict argent estant en nostre royaume n'en sorte, deffendant toutes estoffes de manufactures estrangères, comme les soyes de l'Itallye, le traffiq de Marseille en Turquye, lequel emporte six millions par an, et des plus clays denyers, pour avoyr seulement des marchandyses et drogues, que nous pouvons avoyr en eschange de d'autres.

Aussy les Hollandoyz, par le moyen de leurs dantelles, thouilles, pouppynes, et mille petites curiosités dont ils attyrent nos plus clays denyers, emportent grand nombre d'argent. L'on y peult donner ordre, d'autant que les ouvryers de France pouront fayre mesme chose. Fault prendre garde aussy qu'ils nyent nos quarts d'escus; car ils ont de costume d'altérer la monnoye de douze sols par escu, puyz nous le rapportent en France, et mesmes font un nombre infiny de sols et de doubles, dont, pour les débiter en ce royaume, ils ont des facteurs quy les changent pour des pistoilles. Il convyent aussy deffondre le drap d'Espagne et générallement toutes les estoffes estrangères, et estre soingneux d'empescher que toutes les réalles quy viennent d'Espagne

ne se transportent en Hollande, parce qu'il y a 10 p. 100 à gagner. Aussi les chevaulx de carosse que l'on tire d'Allemagne, les orloges et cabinets emportent beaucoup d'argent.

Le meilleur trafficq que nous faysons en Europe est en Espagne, d'aautant que tout l'argent que nous avons vient de là, par le moyen de nos thoilles et bleds¹.

Ce quy a gasté le trafficq ça esté que tous les marchands se voyans riches, n'estans conservés en la navigation, ont employé tous leurs biens en offices pour leurs enfans², ce quy a gasté l'Estat, d'aautant qu'il n'y a gens au monde plus faynéants et inutiles que les gens d'escrivoire³, quy n'ont aultre pensée que la rappyne, pour déterrer leurs voysins. L'exemple qu'a faicte le roy d'Espagne depuys quatre ans nous debvroyt fayre sages, quy (comme j'ay dict cy-devant) qu'il a faict des édicts et mandemens à ung chascun de ses subjects de quicter les chiquanes et lettres au commung peuple, et a retranché des collèges, affin que toutes les familles employassent leurs enfans à la mer, le seul maintien de leur Estat.

Il convyent particulièrement remettre la pesche des harancs que les Francoys ont laissé perdre par leur négligence, laquelle est importante par an de deux millions.

On pouroyt fayrre quelque trafficq en Dannemarcq et D'Anzinc⁴, d'où l'on apporteroyt euyvre et fonte à bon marché, pour fayre des canons.

Il y a aussy quelque trafficq en Angleterre et Irlande, du vin et du sel qu'on leur porte; il nous revyent des euyrs, de l'estaim et draps.

Voilà tout ce quy se peult estre pour l'Europe.

En ce quy est de l'Asie et Indes orientalles, il ne fault s'imaginer y planter des collonyes. Les voyages sont trop longs; puy les Espagnols et Hollandoyz y sont forts, quy ne le permettroient, et tout ce que l'on peult fayre seroyt d'avoyr une puissante compagne⁵ et y fayre joindre les marchans de Marseille, et qu'au lieu qu'ils vont à Tripolly de Sirye et en Alexandrye y porter cinq ou six millions par an, pour avoyr des soyes, tannis, rhubarbes et aultres marchandises, il seroyt bien plus à propos armer neuf ou dix grands vaisseaulx et y aller doubler le cap de Bonne-Espérance, puyz entrer dans le goulfe persicque, où toutes les marchandises cy-dessus ce pouroyent trouver et avoyr de la premyère main à beaucoup meilleur conte que par les mains des Turcs, quy nous revandent toutes lesdictes marchandises aussy beaucoup plus cher qu'elles ne leur coustent. Et de plus, c'est que nous traitant avecq les Persans, l'on n'auroyt que fayre d'y porter argent et pouryons changer et trocquer nos draps et escarlattes, fer et aultres denrées pour les susdictes marchandises dont nous avons affayre. Cela ce peult facilement, d'aautant que le roy de Perse donne la liberté du trafficq à toutes les nations quy y veulent aller.

1. Voy. les Instructions de Colbert à Vauguyon, ambassadeur en Espagne, 29 septembre 1681 (Ap. P. Clément : H. de Colbert Pièces justificatives n° 9).

2. C'est l'idée de Colbert (Cf. son mémoire du 15 mai 1665).

3. Le mot est vif. Mais beaucoup, en notre temps, le trouveront juste.

4. Dantzic.

5. Ainsi auraient pensé les sociétaires de la Comp. des Indes orientales de 1664, d'après M. Pauliat (*Louis XIV et la Compagnie des Indes*, Lévy, 1886, p. 127-195).

Il y a aultres royaulmes des Indes, où l'on peut aussy traffiquer, et, par ce moyen les Espagnols et Hollandoyz, quy nous fournissent les espiceryes et aultres denrées cy-dessus recepvront de grandes pertes, d'aultant que leur plus grand débit est de les vendre en France.

Quy voudroyt, on pourroyt fayre la guerre dans la mer Rouge et l'on ferait de grandes prises; mais cela pouroyt altérer le traffiq¹.

Voilà tout ce qu'on peut dyre de l'Asie.

Il reste donc la dernière quy est la grande Amérique, laquelle l'on separe en deux partyes, sçavoir méridionale et septentrionale. Il s'y rencontre le pays de Canada, appelé aultrement la Nouvelle-France, depuys les 46° de latitude jusques au 51°. Puyz la terre est contigue d'un polle à l'aultre, fors quelques petits destroits.

Les Angloys vont habitter au sud, à trente-six degrés. Et quy entreprendroyt de planter une colonye en ce pays-là, il faudroyt borner les Angloys le plus proche qu'on pouroyt. Les marchans de Rouan et aultres quy avoyent entrepris depuys vingt années de peupler ladicte terre s'y sont mal gouvernés, et n'ont eu d'aultres pensées sinon de retirer dans une année nombre de castors et peaux d'orignac pour y trouver le profit présent, sans avoyr eu aucune vollonté bonne d'augmanter ce pays-là; car sy c'eust esté gens curieux de randre cette terre bien habittée, il y pouroyt avoyr à présent plus de quatre mil âmes, et néantmoins il n'y en réside pas plus de vingt-cinq.

Cy la Compagnye du Havre au Morbihan estoit dressée, il seroyt bon d'achepter le droict de vice-roy qu'a Monsieur de Ventadour², qui cousteroyt environ cent mil livres, puyz quelque vingt mil escus pour desdommager les marchans et qu'ils entreprissent de fayre passer grand nombre de pauvre peuple quy seroyt bien ayse d'aller habitter ce pays-là. Et s'y rencontre ordinairement ung moyen facile pour le passage, quy est que l'on pouroict contrayndre cent navvres françoys quy vont en ce pays-là pour fayre la pesche des mourues, quy, moyenant vingt francs pour personne, fussent obligés de les passer et porter audiet pays.

Tout ce que je trouve facheux des marchands, c'est qu'ils ne sont pas propres à dresser des colonyes, d'aultant qu'ils veulent tousiours ungi profit présent³, et ne regardent ce quy aryvera dans dix ans; car ils n'ont d'aultre but que leur profit et ne se soueyent de la gloyre de Dieu ny de l'honneur de leur prince, le seul profit annuel les aveuglant tellement que, pour les collynes, j'estimeroyz bien mieulx que, par la puissance d'un homme de quallité et faveur, l'on fist fayre une bouree commune par des trésoriers partisans; lesquels sans sçavoyr le dessing, ne qu'ils eussent voix deliberative se confiasent de mettre leur argent entre les mayns d'un seul directeur⁴, lequel seroyt fayre tous les embarquemans necessaryes selon qu'il le jugeroyt à propos. De ceste

1. Cf. Les courses du capitaine André, pour Fouquet, 1659-60 (S. de Rennefort, ch. xi, s. q.).

2. C'est ce qui fut fait en 1627.

3. A partir de là, le mémoire est écrit d'une autre encre, bien que de la même main.

4. Cf. la composition et les conditions de la Compagnie des Cent associés. La Compagnie des Cent fut précisément fondée avec un fonds de 300 000 livres, comme le demande plus loin Razilly.

façon ne despandant cette affayre que d'une teste, l'on pouroyt fayre de grandes choses, car ce quy gaste nos entreprises de France, c'est accause qu'il y a plusieurs chefs et conseils.

Cette affayre pouroyt estre entreprise quy auroyct cent mil escus de fonds. Mays je n'estyme rien de celle-là au respec de ce quy ce peult faire dans la méridionnelle, où pour la mesme somme l'on pourroyt dresser une collonne dans la terre d'Eldoradde, la plus glorieuse et utile à la France que chose quy se soyt jamays entreprise. Et par le moyen de troys emparquemants consécutifs de chascun cent mil livres, l'on feroyct porter quinze cens hommes d'indict pays, quy se pouroyent rendre invincibles à toutes les nations quy viens dront s'opposer à leur dessing. Il s'y rencontre deux cens lieues de costes, equelles ne sont encore habitées de chrestiens, où il y a troys bons ports à retirer plusieurs vaisseaulx.

La scituation du pays commence à quatre degrés Nord de la ligne, s'estend au travers du Brésil et l'erou jusques en la mer du Sud, et dans mille lieues de traverse. Il n'y a encore aucuns chrestiens sinon ung nombre infiny d'habitans nuds quy vivent dans l'innocence, touttefois dans l'erreur et hors de l'Eglise, n'estants baptisés. Néantmoins la pluspart auroyent grande vollonté de ce fayre chrestiens pourveu que ce ne fust par les mayns des Espagnols, d'autant qu'ils disent qu'ils ne veulent qu'après leur mort leurs âmes ayllent où sont celles des Portugays-Espagnols, parce qu'ils les pouroyent encore persécutter dans l'autre monde. C'est ung bruyt quy a coullé parmy toutes ses nations d'avoyr en hayne les susdicts Espaguols, encore que la pluspart n'en ayt jamays veu.

Sy les François estoyent establys en ce pays-là, il seroyt fort aysé d'amener au giron de l'Eglise tous ses pauvres peuples errants et ceulx quy entreprendront ce dessing en seront récompancés au ciel, et rendront leur nom immortel en la terre.

Il semble, Monseigneur, que Dieu aye réservé cette conquête durant que Vostre Grandeur tient le gouvernail des affayres de la navigation de ce royaume, dont la France en peult recuillyr ung grand fruit et avantage. Car il est très certain que toutes les richesses et fertillités de la terre qui sont aux Indes occidentales se rencontrent dans le mesme pays quy en fayct une partye; et s'y trouvera des mynes d'or et d'argent, esmerauldes, canes de sucre, baulme, taintures, senteurs, roucou, poyvre rouge, tabac et pittes (?) qui y viennent parfaitement bien; les arbres y sont tousjours verts, remplis de mille fruits divers; les ananas et melons s'y cuillent en toute sayson; le froment de Turque et toutes sortes de légumes y viennent habondamment; le pays est meslé de forests et prayryes quy sont esmaillées de mille sortes de fleurs; il so peult fayre nombre de bons vins d'acaioux, de palmes, ananas; outre le miel qui est excellent pour faire de l'hydromel¹.

Aussy l'on ne scauroyct représanter le grand nombre de sanglyers, cerfs,

1. Cette description précise et enthousiaste de la Guyane et pays de l'intérieur permet de supposer que Isaac accompagnait son frère François dans l'expédition de 1641. — Comparer l'affiche répandue par la compagnie de la France équinoxiale, 1656 (P. Du Tertre, I, p. 480, édition 1667).

biches et anymaux bons à manger quy sont dans ledict pays et pareillement ung nombre infiny d'oiseaux tous diffèrans de genres.

La susditte coste d'Eldoradde est habondante en plusieurs fontaynes et ruys-seaulx. Les Portugays sont séparés de cette terre du costé de l'Oriant par la grande riyère des Amazones quy a cinq lieues de large en son embouchure et mille lieues de long; et à l'occident est séparé des Espagnols par la riyere d'Areure quy a trante lieues de large et six cens lyenes de long. Ces fleuves sont remplis d'une quantité de poisson de diverses grosseurs, très excellens à manger.

En cedit pays, les jours et les nuicts sont tousjours esgaulx, et l'ayr très sain. Il n'y a jamays de froid et les chaleurs sont modérées à cause de la qualité des jours et des nuicts et des grandes rosées; particullièremant c'est que tons les jours comme le soleil se lève, le vant d'Est commence à souffler quy est frais et gaillard et se renforce tousjours jusques à midy, puy il diynue à mesure que le soleil s'abaisse, contynuuant tousjours le semblable en tout temps.

Plusieurs pourront dire : Puisque ce pays est sy bon, pourquoy est-ce que les Espagnols ne l'ont pris? A quoy je respons que l'on nous en disoyt aultant de Marignan, durant quatre années que nous l'avons posseddée et habitée; ce néantmoins, les Portugays, quy l'avoient négligée jusques à ce temps-là l'occupent à présent, disans clayrement que c'est une des meilleures terres quy soyt dans les Indes, et en retyrent de grands profficts. Et en oultre, je respons que les Espagnols ne sont capables (jointz avecq tous les chrestiens) de bien habitter l'Americque, et que ayans conqys aultres royaulmes dans l'Europpe, Affricque et Asye, le soleil ne se couchant dans ses terres, et en effect les peuplades qu'ils ont faictes dans l'Amérique ne sont seulement que longs des costes, de cent lieues en cent lieues; de vray, vou que l'Espagne n'est point féconde en peuples, il est impossible qu'ils puissent habitter tant de terres, pour ce qu'en telle conteneue de terre grande comme la France, il n'y a pas deux cens homes.

D'autres pourront dyre que sy l'on se habitte dans l'Amérique, l'on en seroyt chassé par les Espagnols, comme ils ont faict cy-devant en l'habitation de la riyère de Geneve, la Floride et Marignan. En cela je diray qu'en toutes ses collonyes prétendues, jamays troys cens homes de guerre françois ne se sont veus ensemble, encor bien que ce n'a pas esté la force quy les aye chassés, mays plustost le mauvais ordre, nombre de chefs et sans avoyr aulcun secours ny ayde. Et ceulx qui ont faict telles entreprises manquaient en deux choses, scavoyr, d'argent et de pratique en pareille chose, y ayant nombre de petits associés quy avoient fourny leur argent et bien que ce fust en petite quantité, ils prétendoyent tous d'estre maistres; et de plus, dans les troys susdittes entreprises, il y avoyt toujours diversité de religion.

L'on pourra considérer que sy nous avons gardé quatre ans Marignan et cinq cents lieues de coste avecq six vingts hommes qui restèrent à terre, après que les vaysseaux furent retournés (et ce néantmoins les Portugays ne nous chassèrent point de force), cela fayet bien voyr que sy nous eussions esté secourus de cinq ou six cens homes et que n'eussions point esté dirigés les ungs les aultres, jamays les Portugays n'eussent pris ce pays-là, ayant l'assistance des habitans, lesquels ne nous ont jamays abandonné.

Or, de la façon que je projecte l'establissemant qu'il convyent fayre pour planter colonyes dans ladicte terre d'Eldorado, c'est jouer à boulle veue et humaynement estre assuré de l'establissemant, pourveu qu'on ayt ledict fonds de cent mille escus pour porter en l'espace de dix-huict moys quinze cens hommes. Avec l'avantage des lieux et assistance de ceulx du pays, on ne doit rien craindre; car, quant ils viendront avec dix mille hommes, ils seront battus.

Touttes les choses cy-dessus sont sy claires et véritables qu'elles me font croyre que Vostre Grandeur embrassera ce dessing, et m'asseure que le roy en recepvra ung jour grand contantemant et avantage pour le bien de son royaulme. L'extrême passion que j'ay de voyr bientost reussyr ceste affayre me transporte hors de moy et les jours m'estans des années jusques à l'heure que j'auroy l'honneur d'estre commandé de Vostre Grandeur pour servyr de soldat dans ce généreux dessing.

Ce qu'attendant, je finiray ce grossier discours de mathelot en luy offrant mes labbeurs de vingt-troys années que j'ai consommées à la recherche de la congnoissance des quatre partyes du monde, le peu de bien quy me reste avecq ma vye. Et luy feray voyr aux effects qu'il n'y a personne au monde plus zeellé à son service que moy, quy prieray Dieu le reste de mes jours pour sa prospérité, santé, heureuse et longue vye.

LE CHEVALLYER DE RAZILLY.

